

<b>CU 045 234 24 00759</b> Déposé le 15/04/2024	
Par :	CABINET PAILLARD HPUC Monsieur PAILLARD HERVE
Demeurant :	266, Avenue Daumesnil 75012 PARIS
Pour un terrain sis :7 Rue Albert 1er à ORLEANS	
Cadastré :AT 108, AT 111, AT 212, AT 213, AT 214, AT 216, AT 217, AT 220, AT 221, AT 226, AT 227, AT 230	
D'une surface de :31052 m <sup>2</sup>	

**Le Maire,**

Vu la demande de Certificat d'urbanisme susvisée,  
Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 410-1, R. 410-1 et suivants,  
Vu le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain approuvé le 07/04/2022 par délibération du Conseil métropolitain, exécutoire à compter du 04/05/2022, mis à jour par arrêté du 10/07/2022, 19/01/2023, 10/10/2023 et 11/03/2024 et modifié le 22/06/2023 et le 16/11/2023.

**CERTIFIE**

**Article 1 :** Les règles d'urbanisme, la liste des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété applicables au terrain sont mentionnées aux articles 2 et suivants du présent certificat.

Conformément au quatrième alinéa de l'article L. 410-1 du code de l'urbanisme, si une demande de permis de construire, d'aménager ou de démolir ou si une déclaration préalable est déposée dans le délai de dix-huit mois à compter de la date du présent certificat d'urbanisme, les dispositions d'urbanisme, le régime des taxes et participations d'urbanisme ainsi que les limitations administratives au droit de propriété tels qu'ils existaient à cette date ne peuvent être remis en cause à l'exception des dispositions qui ont pour objet la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

**Article 2 :** Règles d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété

**Zonage**

Le terrain est situé en zone UB : zone urbaine de boulevard, UP : zone urbaine de projet du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.

**Prescriptions d'urbanisme**

La hauteur maximale à l'égout n'est pas réglementée par le plan des hauteurs

La hauteur maximale au faîtage est de 30 mètres

L'emprise max. du bâti au sol n'est pas réglementée par le plan des emprises

L'emprise mini. de pleine terre n'est pas réglementée par le plan des emprises

Secteur de taille minimale de logements : TMIN1

Secteur de transports publics collectifs

Orientations d'Aménagement et de Programmation Thématiques (Risques naturels et santé urbaine, Trame verte et bleue, Patrimoine, Paysage et Commerce)

**Servitudes d'utilité publique**

Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : 11 rue Sainte Anne-Maison des Oves  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : 17 rue de la Bretonnerie  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : 1 bis rue de la Bretonnerie  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : 24, 26, 28 rue de la Bretonnerie  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : 2 rue d'Escures  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : 3 rue de la Bretonnerie  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : 3 rue d'Escures  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : 4 rue d'Escures  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : 58 rue de la Bretonnerie  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : 62 rue de la Bretonnerie  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : 6 rue d'Escures  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : 8 rue d'Escures  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : Ancien grand cimetière  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : Façade ancienne chapelle Saint Jacques  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : Fontaine La Source Humaine  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : Hôtel de Ville (Hôtel Groslot)  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : Le Premier Toit  
 Périmètre de protection aux abords des monuments historiques (servitude AC1) : Palais de justice-42 à 46 r. Bretonnerie  
 Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles (servitude PT2)  
 Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement (servitude T7) : altitude maximum des obstacles 272 mètres  
 Servitude relative aux voies ferrées (servitude T1)  
 Site patrimonial remarquable (servitude AC4) - ZPPAUP Orléans Centre-Ville - Secteur 5A : interventions récentes et futures - ensembles récents  
 Site patrimonial remarquable (servitude AC4) - ZPPAUP Orléans Centre-Ville - Secteur 7 : espaces paysagers - ceinture des boulevards

**Droit de préemption et Opérations d'aménagement**

Droit de préemption commercial : Périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité  
 Périmètre de droit de préemption urbain simple Délégué à la commune (Orléans)

**Article 3 : Contraintes et informations complémentaires**

Classement sonore des infrastructures de transport terrestre : Chemin de fer de Catégorie 3 (100 mètres)  
 Classement sonore des infrastructures de transport terrestre : Voirie de Catégorie 3 (250 mètres)  
 Classement sonore des infrastructures de transport terrestre : Voirie de Catégorie 4 (30 mètres)  
 Exposition au retrait et au gonflement des argiles : aléa Fort  
 Périmètre de ravalement de façades : ravalement obligatoire  
 Périmètre d'un bien inscrit au patrimoine mondial : Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes  
 Règlement local de publicité - ZP2a - Secteurs patrimoniaux urbains  
 Règlement local de publicité - ZP3a - Zones résidentielles denses et mixtes du cœur d'agglomération  
 Règlement local de publicité - ZP4a - Axes urbains structurants  
 Règlement local de publicité - ZP6b - Voies de tramway  
 Réseau de chaleur urbain : Raccordement obligatoire (sous conditions)  
 Secteur de taxe d'aménagement : taux simple de 5%  
 Seuil de surface de défrichement des massifs forestiers : Interdiction de défrichement sans autorisation préfectorale au sein de massifs forestiers de plus de 4 hectares  
 Zonage archéologie préventive : secteur A (arrêté n°03/017 du 5 septembre 2003)  
 Zonage archéologie préventive : secteur B (arrêté n°03/017 du 5 septembre 2003)  
 Zonage d'assainissement collectif existant  
 Zone tampon d'un bien inscrit au patrimoine mondial : Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes  
 Taxe d'aménagement départementale – taux unique de 2,5 %  
 Redevance d'archéologie préventive – taux unique de 0,4 %



## INFORMATIONS - À LIRE ATTENTIVEMENT

**Délais et voies de recours :** la décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du Code de l'Urbanisme). L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du Code de l'Urbanisme). Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme. Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Modalités de saisine du tribunal administratif :

- par courrier adressé au 28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1 ;
- par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Durée de validité :** Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolué. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

A défaut de notification d'une décision expresse portant prorogation du certificat d'urbanisme dans le délai de deux mois suivant la réception en mairie de la demande, le silence gardé par l'autorité compétente vaut prorogation du certificat d'urbanisme. La prorogation prend effet au terme de la validité de la décision initiale (Art. .R. 410-17-1)

Le délai de dix-huit mois prévu au quatrième alinéa de l'article L. 410-1 court à compter de la date d'acquisition du certificat d'urbanisme tacitement obtenu en application des dispositions de l'article R. 410-12, nonobstant toute délivrance ultérieure d'un certificat d'urbanisme exprès.

**Effets du certificat d'urbanisme :** le certificat d'urbanisme est un acte administratif d'information, qui constate le droit applicable en mentionnant les possibilités d'utilisation de votre terrain et les différentes contraintes qui peuvent l'affecter. Il n'a pas valeur d'autorisation pour la réalisation des travaux ou d'une opération projetée.

Le certificat d'urbanisme crée aussi des droits à votre égard. Si vous déposez une demande d'autorisation (par exemple une demande de permis de construire) dans le délai de validité du certificat, les nouvelles dispositions d'urbanisme ou un nouveau régime de taxes ne pourront pas vous être opposées, sauf exceptions relatives à la préservation de la sécurité ou de la salubrité publique.

Commune d'**ORLÉANS** (Département du Loiret)

Adresse : **7/9 rue Albert 1<sup>er</sup>**

Cadastre : section AT n° 108, 111, 212, 213, 214, 216, 217, 220,  
221, 226, 227 et 230

Contenance cadastrale : 31052 m<sup>2</sup>

Dossier n°240280

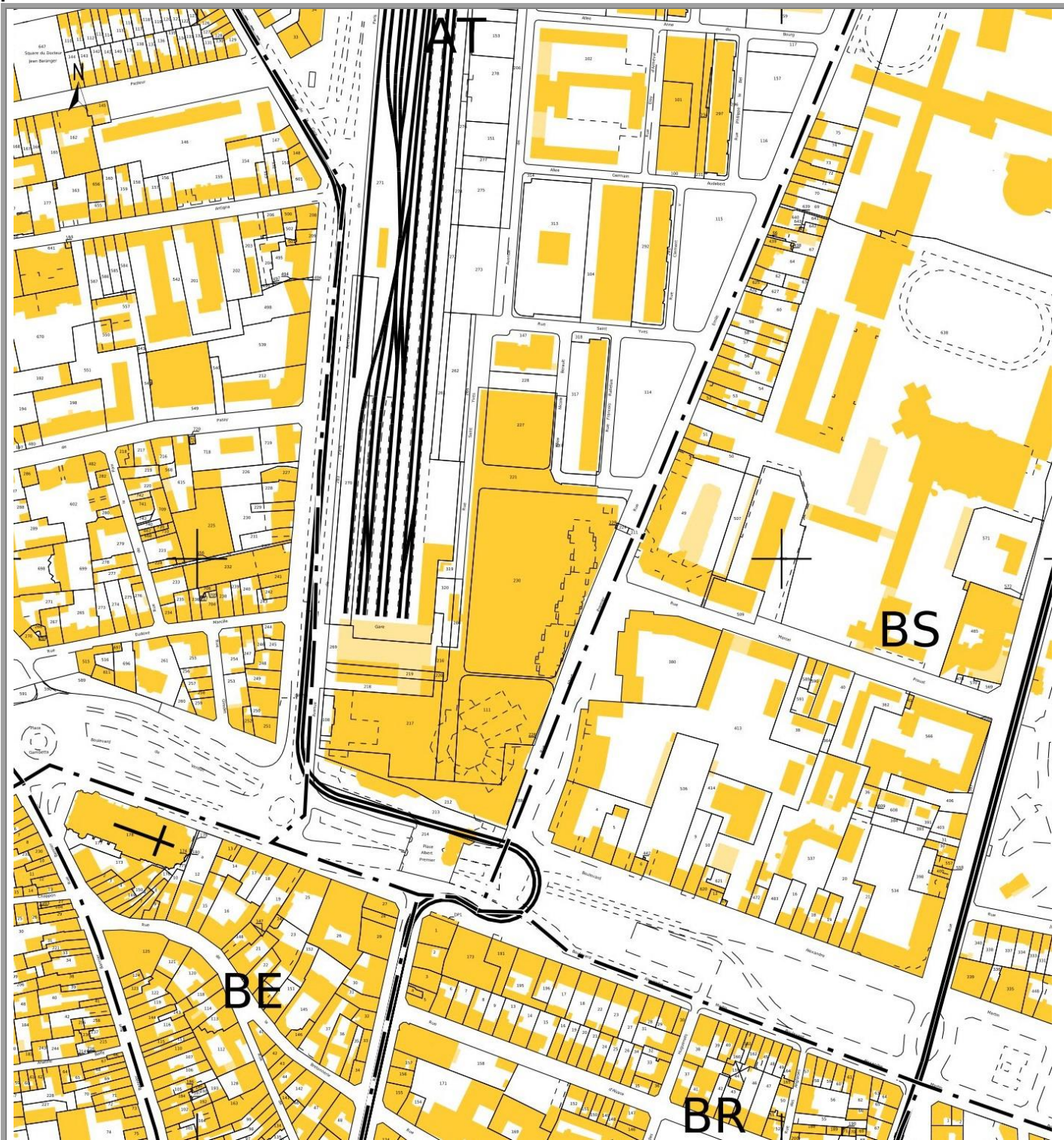
**PLAN DE SITUATION**

ECHELLE 1/4000

**PROPRIÉTAIRE : M. Pierre Marc Jacques TCHERNONOG**

Lots n° 59 et 149 de l'état descriptif de division

## EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL



## Fiche parcelle cadastrale

Orléans  
AT 108

Géofoncier

Fiche éditée le 15 avril 2024 à 09h22 (UTC +0200)  
Par CABINET PAILLARD HPUC

### AVERTISSEMENT :

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif.  
Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

### CARACTERISTIQUES

**Commune** : Orléans (45234)  
**Préfixe** : 000  
**Section** : AT  
**Numéro** : 108

**Adresse postale la plus proche** :  
2 Avenue de Paris 45000 Orléans



### INFORMATIONS CADASTRALES

**Contenance cadastrale** : 2 a 11 ca \*  
**Parcelle arpentée** : non

Pas d'information sur l'origine de la parcelle.

**Lieu-dit cadastral** : non renseigné

\* Ne vaut pas certificat de surface



## GEOMETRES-EXPERTS

### Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

- Délimitation de la propriété des personnes publiques en 2001 par Pierre-Victor LEVACHER (dossier 05000 detenu par AXIS-CONSEILS)  
Aucun document disponible sur Géofoncier
- Division en volume : état descriptif de division (et plans annexés) et modificatif en 1986 par Thomas BLANC (dossier a03142 detenu par AXIS-CONSEILS)  
Aucun document disponible sur Géofoncier

### Coordonnées des détenteurs :

*Bientôt disponible*

## URBANISME

### Cette commune est couverte par un PLU

zone urbaine de projet  
*Zone UP*

Lien : [https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/0038fbb14b21f08a329639c238181e4/download-file/244500468\\_reglement\\_20240311.pdf](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/0038fbb14b21f08a329639c238181e4/download-file/244500468_reglement_20240311.pdf)

## RISQUES

Lien de génération du rapport Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Orléans&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=452>  
Avenue de Paris 45000 Orléans

## VALEURS FONCIERES VENALES \*

### Dernière(s) vente(s) ayant eu lieu sur la parcelle :

- **224000 €**  
Date de la mutation : 2022-11-10  
Prix / m<sup>2</sup> estimé : 2909,09 € / m<sup>2</sup>  
**Locaux**  
appartement (77 m<sup>2</sup> , 3 pièce(s) )

- **90000 €**  
Date de la mutation : 2022-06-29  
Prix / m<sup>2</sup> estimé : 1304,35 € / m<sup>2</sup>  
**Locaux**  
appartement (69 m<sup>2</sup> , 3 pièce(s) )

- **112000 €**  
Date de la mutation : 2021-03-19  
Prix / m<sup>2</sup> estimé : 1750,0 € / m<sup>2</sup>  
**Locaux**  
appartement (64 m<sup>2</sup> , 2 pièce(s) )

- **82500 €**  
Date de la mutation : 2019-10-04  
Prix / m<sup>2</sup> estimé : 1650,0 € / m<sup>2</sup>  
**Locaux**  
appartement (50 m<sup>2</sup> , 2 pièce(s) )

- **136730 €**  
Date de la mutation : 2019-04-15  
Prix / m<sup>2</sup> estimé : 1981,59 € / m<sup>2</sup>  
**Locaux**  
appartement (69 m<sup>2</sup> , 3 pièce(s) )

• **170000 €**

Date de la mutation : 2018-05-30

Prix / m<sup>2</sup> estimé : 2207,79 € / m<sup>2</sup>

**Locaux**

appartement (77 m<sup>2</sup> , 3 pièce(s) )

• **170000 €**

Date de la mutation : 2017-03-16

Prix / m<sup>2</sup> estimé : 1650,49 € / m<sup>2</sup>

**Locaux**

appartement (103 m<sup>2</sup> , 4 pièce(s) )

• **86000 €**

Date de la mutation : 2017-01-14

Prix / m<sup>2</sup> estimé : 1622,64 € / m<sup>2</sup>

**Locaux**

appartement (53 m<sup>2</sup> , 2 pièce(s) )

• **4800 €**

Date de la mutation : 2015-11-20

Prix / m<sup>2</sup> estimé : 90,57 € / m<sup>2</sup>

• **340800 €**

Date de la mutation : 2015-11-20

Prix / m<sup>2</sup> estimé : 6430,19 € / m<sup>2</sup>



## Fiche parcelle cadastrale

Orléans  
AT 111

Géofoncier

Fiche éditée le 19 juin 2024 à 11h28 (UTC +0200)  
Par CABINET PAILLARD HPUC

### AVERTISSEMENT :

Les informations présentes sur cette fiche sont fournies à titre informatif.  
Elles sont issues des bases de données du portail Géofoncier et de la DGFIP telles qu'elles se présentent à la date d'édition de cette fiche.

### CARACTERISTIQUES

**Commune** : Orléans (45234)  
**Préfixe** : 000  
**Section** : AT  
**Numéro** : 111

**Adresse postale la plus proche** :  
5 Rue Nicolas Copernic 45000 Orléans



### INFORMATIONS CADASTRALES

**Contenance cadastrale** : 35 a 70 ca \*  
**Parcelle arpentée** : non

Pas d'information sur l'origine de la parcelle.

**Lieu-dit cadastral** : non renseigné

\* Ne vaut pas certificat de surface



## GEOMETRES-EXPERTS

### Dossier(s) de géomètre-expert situé(s) sur la parcelle ou citant la parcelle :

- Délimitation de la propriété des personnes publiques en 2001 par Pierre-Victor LEVACHER (dossier 05000 detenu par AXIS-CONSEILS)  
Aucun document disponible sur Géofoncier
- Division en volume : état descriptif de division (et plans annexés) et modificatif en 1986 par Thomas BLANC (dossier a03142 detenu par AXIS-CONSEILS)  
Aucun document disponible sur Géofoncier
- Copropriété : état descriptif de division (et plans annexés) et modificatif en 2016 par Maxime ASSELIN (dossier 16274 detenu par SAS AB ASSOCIES)  
1 document disponible sur Géofoncier

### Coordonnées des détenteurs :

*Bientôt disponible*

## URBANISME

### Cette commune est couverte par un PLU

zone urbaine de projet  
*Zone UP*

Lien : [https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/0038fbbe14b21f08a329639c238181e4/download-file/244500468\\_reglement\\_20240311.pdf](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/api/document/0038fbbe14b21f08a329639c238181e4/download-file/244500468_reglement_20240311.pdf)

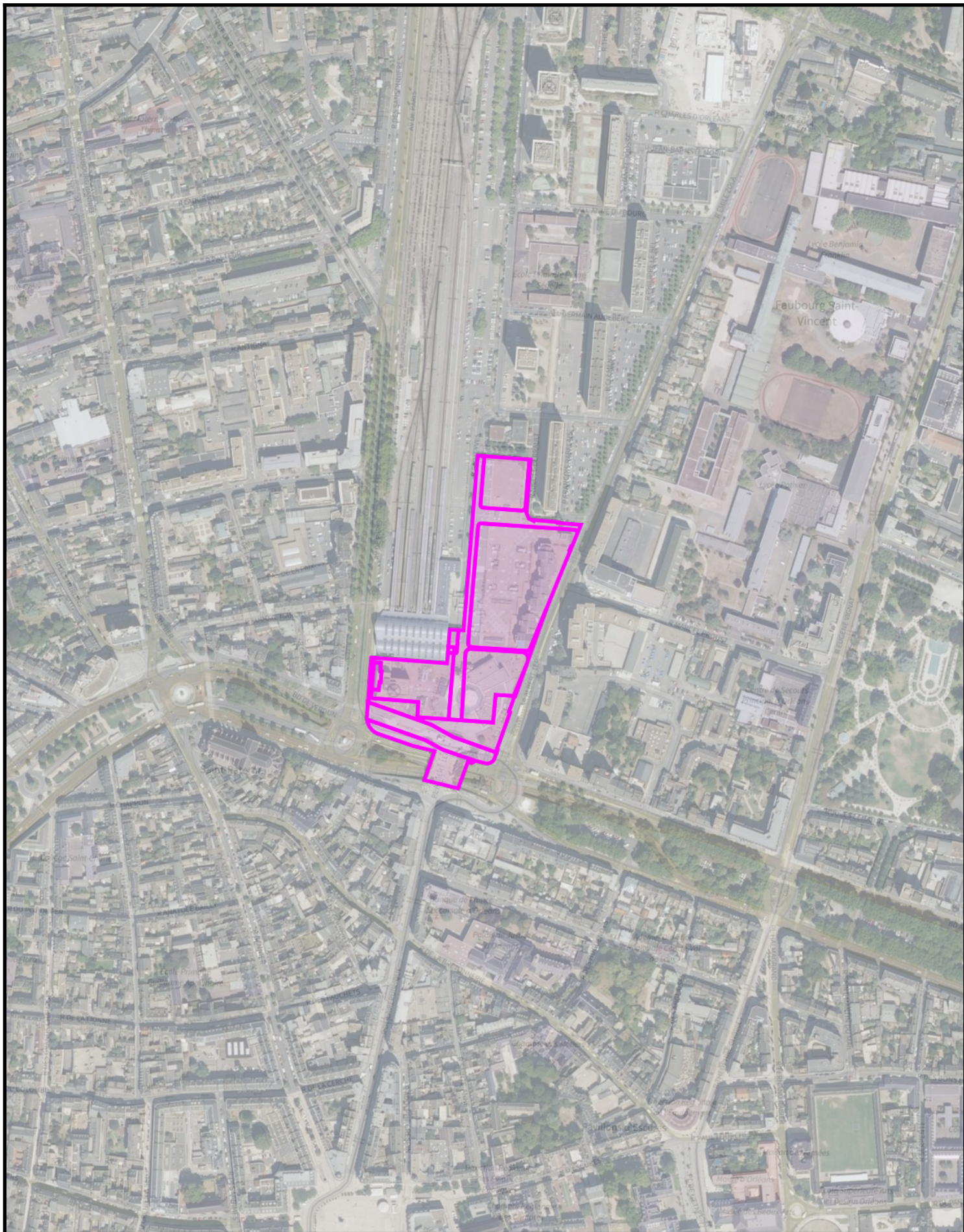
## RISQUES

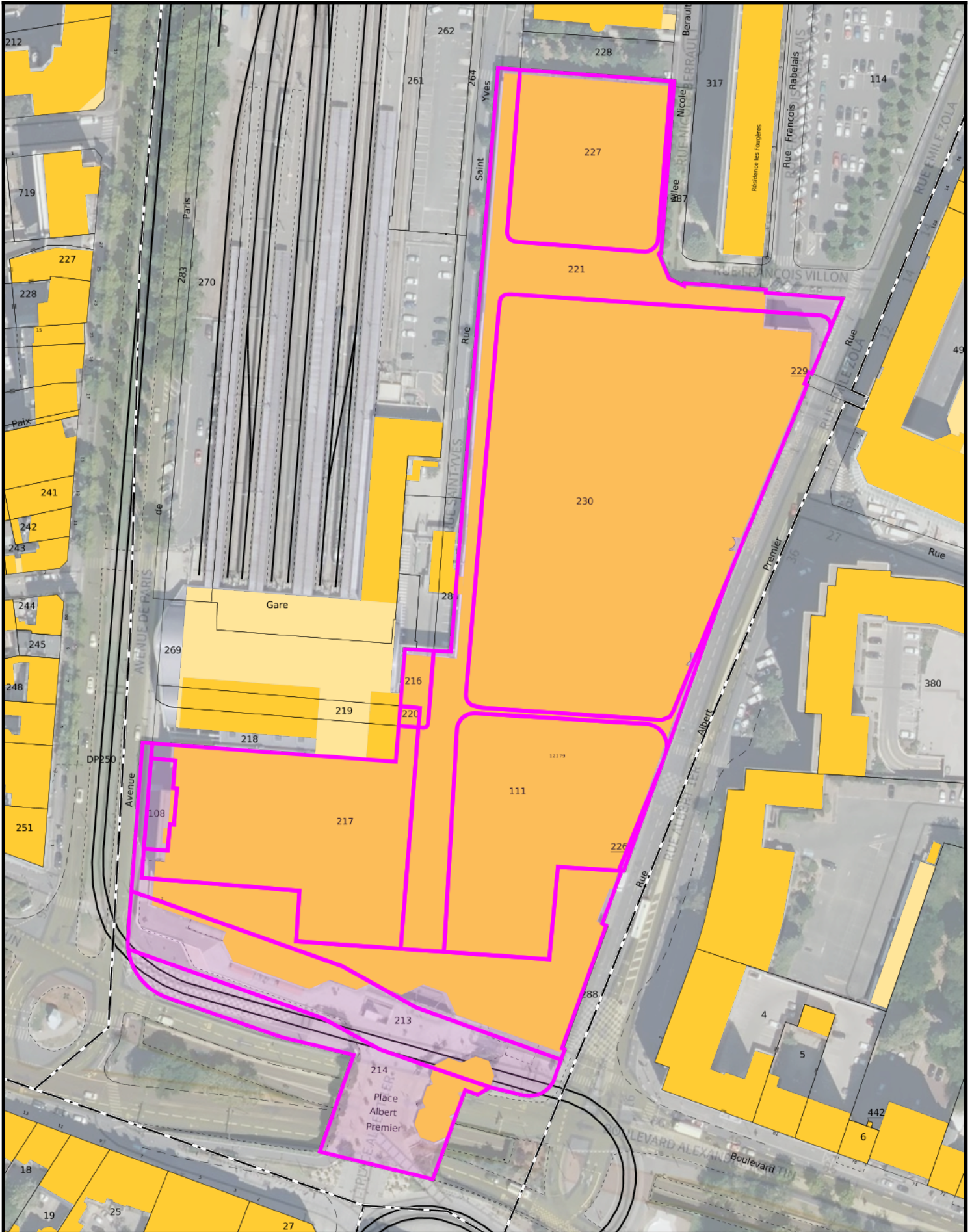
Lien de génération du rapport Géorisques

<https://www.georisques.gouv.fr/mes-risques/connaitre-les-risques-pres-de-chez-moi/rapport2?form-adresse=true&isCadastre=false&city=Orléans&type=housenumber&typeForm=adresse&codeInsee=452>  
[Rue Nicolas Copernic 45000 Orléans](#)

## VALEURS FONCIERES VENALES \*

Aucune vente trouvée sur cette parcelle.





Direction générale des finances publiques  
 Cellule d'assistance technique du SPDC  
 du lundi au vendredi  
 de 8h00 à 18h00

N° de dossier :

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

### Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 11/04/2024  
 validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : 4504101130

SF2412848108

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 045				Commune : 234			ORLEANS			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AT	0108			PL ALBERT PREMIER	0ha02a11ca					
AT	0111			RUE EMILE ZOLA	0ha35a70ca					
AT	0212			PL ALBERT PREMIER	0ha26a46ca					
AT	0213			PL ALBERT PREMIER	0ha22a71ca					
AT	0214			PL ALBERT PREMIER	0ha18a49ca					
AT	0216			1 RUE EMILE ZOLA	0ha01a77ca					
AT	0217			PL ALBERT PREMIER	0ha37a33ca					
AT	0220			PL ALBERT PREMIER	0ha00a35ca					
AT	0221			AV DE MUNSTER	0ha36a30ca					
AT	0226			AV DE MUNSTER	0ha00a34ca					
AT	0227			RUE ST YVES	0ha24a17ca					

#### OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30



## DESIGNATION DES PROPRIETES

Département : 045

Commune : 234

ORLEANS

Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AT	0230			RUE EMILE ZOLA	1ha04a79ca					
AT	0108	002	59	6/10000						
AT	0108	002	149	96/10000						





**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier  
l'authenticité des données contenues  
dans ce document.

# ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 19 juin 2024

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles .

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr). Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

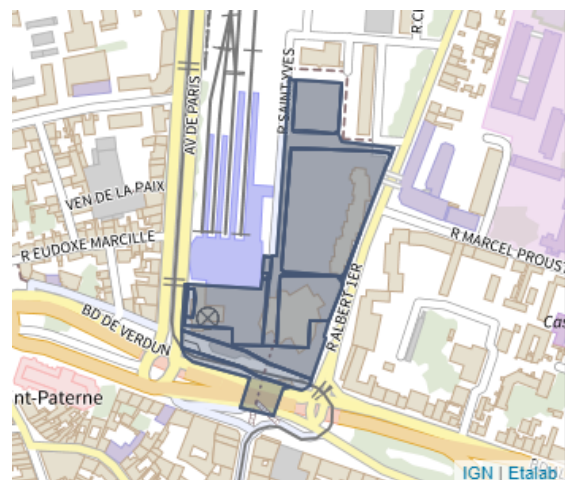
Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

## PARCELLE(S)

**45100 ORLEANS**

Code parcelle :

**000-AT-221, 000-AT-214, 000-AT-213, 000-AT-217, 000-AT-212, 000-AT-216, 000-AT-111, 000-AT-226, 000-AT-108, 000-AT-230, 000-AT-227, 000-AT-220**



Parcelle(s) : 000-AT-221, 000-AT-214, 000-AT-213, 000-AT-217, 000-AT-212, 000-AT-216, 000-AT-111, 000-AT-226, 000-AT-108, 000-AT-230, 000-AT-227, 000-AT-220, 45100 ORLEANS

## INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

### INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

**Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ?**  Oui  Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

## SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu




Acheteur / Locataire



## ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

### ARGILE : 3/3

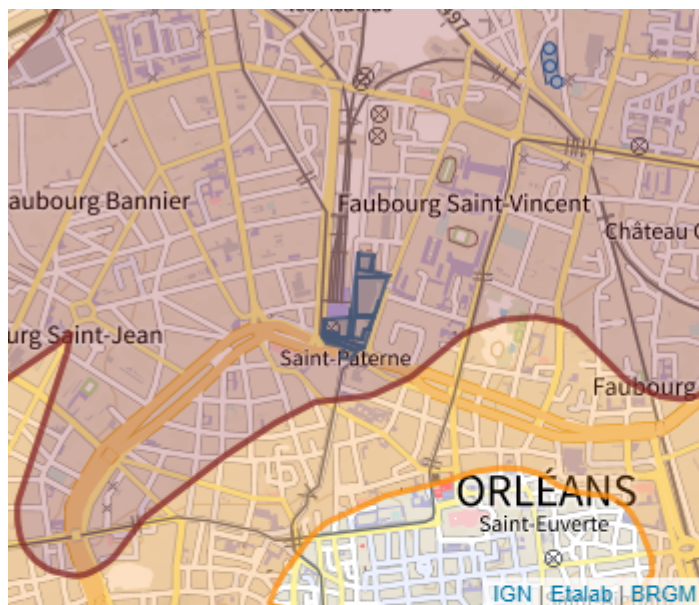


-  1 : Exposition faible
-  2 : Exposition moyenne
-  3 : Exposition forte

Les sols argileux évoluent en fonction de leur teneur en eau. De fortes variations d'eau (sécheresse ou d'apport massif d'eau) peuvent donc fragiliser progressivement les constructions (notamment les maisons individuelles aux fondations superficielles) suite à des gonflements et des tassements du sol, et entraîner des dégâts pouvant être importants. Le zonage argile identifie les zones exposées à ce phénomène de retrait-gonflement selon leur degré d'exposition.

Exposition forte : La probabilité de survenue d'un sinistre est élevée et l'intensité des phénomènes attendus est forte. Les constructions, notamment les maisons individuelles, doivent être réalisées en suivant des prescriptions constructives ad hoc. Pour plus de détails :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sols-argileux-secheresse-et-construction#e3>



## POLLUTION DES SOLS (500 m)



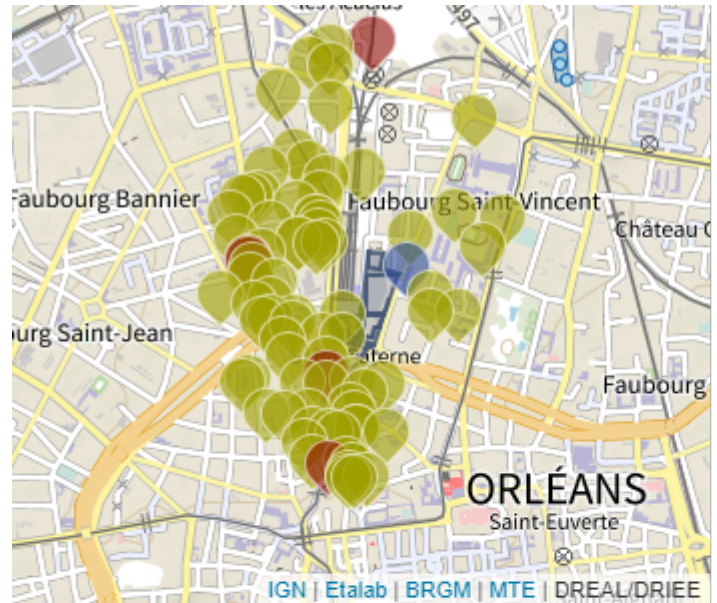
Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 4 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 78 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).
- 1 site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)

1 site(s) présente(nt) une proximité forte avec votre parcelle. Dans le cas où vous souhaiteriez en savoir davantage, il est recommandé de faire réaliser une étude historique et, le cas échéant, des analyses de sols par un bureau d'étude spécialisé dans le domaine des sols pollués.

Les données disponibles mentionnent enfin la présence d'anciennes activités qui ont localisées dans le centre de la commune par défaut. La présente analyse n'en tient donc pas compte. Le détail de ces données est consultable en ANNEXE 3.



## ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 17

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0300789A	07/12/2003	09/12/2003	19/12/2003	20/12/2003
INTE1615488A	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
NOR19851002	28/05/1985	29/05/1985	02/10/1985	18/10/1985

Sécheresse : 9

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1228647A	01/04/2011	30/06/2011	11/07/2012	17/07/2012
INTE1914147A	01/07/2018	31/12/2018	21/05/2019	22/06/2019
INTE2010312A	01/07/2019	30/09/2019	29/04/2020	12/06/2020
INTE2112080A	01/07/2020	30/09/2020	20/04/2021	07/05/2021
INTE9200474A	01/01/1991	31/12/1991	16/10/1992	17/10/1992
INTE9300469A	01/01/1992	31/12/1992	06/09/1993	19/09/1993
INTE9800443A	01/01/1993	30/06/1998	19/11/1998	11/12/1998
INTX9110334A	01/05/1989	31/12/1990	04/12/1991	27/12/1991
IOCE0808038A	01/01/2006	31/03/2006	31/03/2008	04/04/2008

Mouvement de Terrain : 4

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE1808306A	03/03/2017	03/04/2017	26/03/2018	02/05/2018
INTE2034504A	10/11/2020	16/11/2020	14/12/2020	22/12/2020
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
IOCE1132263A	14/07/2011	19/08/2011	28/11/2011	01/12/2011

## ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
SNCF MOBILITES	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010014062">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010014062</a>
LAV VIT (PIEL - fg Bannier)	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010005820">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010005820</a>
FNAC	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010006754">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010006754</a>
C et A MAGASIN	<a href="https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010007677">https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0010007677</a>

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
Menuiserie-serrurerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829164">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829164</a>
Serrurerie-coutellerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829160">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829160</a>
Atelier de serrurerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829166">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829166</a>
Entrepôt des Ponts et Chaussées	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829175">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829175</a>
Génie militaire	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829176">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829176</a>
Atelier de cartouches	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829184">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829184</a>
	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829201">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829201</a>
Garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829203">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829203</a>
Blanchisserie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829206">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829206</a>
Centre EDF-GDF Service Loiret, ancienne usine à gaz	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829222">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829222</a>
Garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829224">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829224</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829225">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829225</a>
Dépôt de liquides inflammables-garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829430">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829430</a>
Station service	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829434">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829434</a>
Station service-garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829436">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829436</a>
Atelier de serrurerie et constructions métalliques	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829437">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829437</a>
Atelier de travail des métaux	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829438">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829438</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829440">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829440</a>
Fabrication d'allumettes	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829776">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829776</a>
Stockage d'allumettes	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829777">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829777</a>

Nom du site	Fiche détaillée
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829784">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829784</a>
Atelier de serrurerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829818">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829818</a>
Garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829820">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829820</a>
Fabrique de cartouches	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829822">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829822</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829823">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829823</a>
Garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829825">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829825</a>
Atelier de construction de machines agricoles	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829831">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829831</a>
Station service-garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829833">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829833</a>
Atelier de travail des métaux	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829836">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829836</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829838">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829838</a>
Garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829840">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829840</a>
Station service	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829848">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829848</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829850">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829850</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829851">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829851</a>
Atelier de serrurerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829858">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829858</a>
Station service	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829859">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829859</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829944">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829944</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829946">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829946</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829952">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829952</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829956">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829956</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829969">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829969</a>

Nom du site	Fiche détaillée
Station service	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829988">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3829988</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830311">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830311</a>
Garage automobile-forge-serrurerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830316">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830316</a>
Imprimerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830375">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830375</a>
Construction de machines agricoles	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830378">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830378</a>
Imprimerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830388">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830388</a>
Imprimerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830390">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830390</a>
Imprimerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830392">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830392</a>
Garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830831">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830831</a>
Application de peinture	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830835">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830835</a>
Serrurerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830845">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830845</a>
Garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830853">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830853</a>
Garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830857">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830857</a>
Garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830866">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830866</a>
Station service	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830870">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3830870</a>
Teinturerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831025">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831025</a>
Corroirie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831027">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831027</a>
Serrurerie-dépôt de métaux non ferreux	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831030">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831030</a>
Serrurerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831040">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831040</a>
Serrurerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831042">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831042</a>
Serrurerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831045">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831045</a>

Nom du site	Fiche détaillée
Serrurerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831058">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831058</a>
Dépôt d'engrais	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831062">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831062</a>
Teinturerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831080">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831080</a>
Cristallerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831087">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831087</a>
Travail des métaux	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831093">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831093</a>
Teinturerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831203">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831203</a>
Commerce de bois et charbon	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831204">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831204</a>
Hôtel	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831205">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831205</a>
Serrurerie	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831215">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831215</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831221">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831221</a>
Garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831228">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831228</a>
Dépôt de liquides inflammables	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831236">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831236</a>
Garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831242">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831242</a>
Garage automobile	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831248">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831248</a>
Dépôt de liquide inflammable	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831250">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831250</a>
Station service	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831330">https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3831330</a>

Inventaire des site(s) pollué(s) placé(s) en secteur d'information sur les sols (SIS)

Nom du site	Fiche détaillée
Centre EDF-GDF Services Loiret	<a href="https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00002020101">https://fiches- risques.brgm.fr/georisques/infosols/classification/SSP00002020101</a>